# SAINT-GEORGES D'OLERON

## Plan Local d'Urbanisme

## DOSSIER D'APPROBATION

### Conseil Municipal du 26/10/2026

*Vu pour être annexé à la délibération du 26/10/2026*

Gheco Urbanisme

Eau-Méga
Conseil en Environnement

# SAINT-GEORGES-D'OLERON

## P.L.U.

### LISTE DES PIECES

**1 – Rapport de présentation**

Annexes au rapport de présentation
1.a1, 1a2 - Cartes agricoles
1.b - Carte d'étude de densification des espaces bâtis et aménagés
1.c - Dossier des mouvements d'Espaces Boisés Classés (EBC)

**2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

**3 – Règlement**

Annexes:
3a – Annexes au règlement écrit
3b – Annexes graphiques et chartes
3.b1 – Plan de composition ZAC Trait d'Union
3.b2 - Plan de composition ZAE des 4 Moulins
3.b3 - Charte-architecturale et paysagère Pays Marennes Oléron - Caue17
3.b4 - Charte architecturale des rues commerçantes Oléron – Caue17

**4 – Plans de zonage**

4.a – Plan d'ensemble - éch. 1/8 500e
4.b1 – Plan ouest - éch. 1/5 000e
4.b2 – Plan centre - éch. 1/5 000e
4.b3 – Plan est - éch. 1/5 000e

**5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation**

5.a - OAP sectorielles
5.b - OAP thématiques

**6 – Annexes informatives et graphiques**

6.a – Liste et plan des servitudes d'utilité publique
- 6.a.1 - Liste des servitudes d'utilité publique / actes et arrêtés
- 6.a.2 - Plan des servitudes d'utilité publique - éch. 1/8 500e
- 6.a.3 - Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) submersion marine
- 6.a.4 - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

6.b – Annexes sanitaires
- 6b1-Plan du réseau d'alimentation en eau potable
- 6b2-Plan du réseau d'assainissement
- 6b3- Zonage d'assainissement collectif
- 6b4-Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées
- 6b5-Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales
- 6b6-Plans d'assainissement eaux pluviales
- 6b7-Arrêtés des périmètres de protection de captage

6.c - Infrastructures de transports terrestres - Prescriptions d'isolement acoustique

6.d - Secteurs d'information sur les sols

6.e - Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Trait d'Union)

6.f – Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (article L.211-1 du code de l'urbanisme)

6.g - Périmètres à l'intérieur desquels, en application du d de l'article R. * 421-12, les clôtures sont soumises à déclaration préalable

6.h - Périmètres à l'intérieur desquels, en application du e de l'article R. * 421-17-1, les travaux de ravalement sont soumis à autorisation

6.i – Périmètres d'obligation Légale de Débroussaillement (OLD)

6.j - Zones archéologiques

6.k – Périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS)

**7 – Pièces administratives et délibérations – Bilan de la concertation**